



## Obligations locataire - paris

Par **nico97460**, le **06/02/2011** à **17:07**

Bonjour,

La fin de mon bail de 3 approchant, et étant en contrat avec une agence plutôt douteuse sur paris, je viens me renseigner quant à mes devoirs de locataires. En effet, ayant déménagé aujourd'hui, je découvre que le papier peint sous la fenêtre se décolle et une tache d'eau est apparent. La tache vient des fenêtres qui sont dans un état très mauvais et laisse passer l'eau. J'ai au cours de mon bail prévenu plusieurs fois l'agence de ce phénomène. Ma question est donc : dois-je changer le papier peint abîmé car la fenêtre est en mauvais état?

Merci

cdlt,

Nicolas

Par **Marion2**, le **06/02/2011** à **17:36**

Si vous avez prévenu l'agence par courrier recommandé AR et que vous avez gardé copie de la lettre et le récépissé, il est inutile de changer le papier peint.